

## PROJET RÉFÉRENT

# Contrôle de sécurité du projet de Transport Collectif en Site Propre du Grand Nouméa



## OBJET DE L'OPÉRATION

**Le Cerema a réalisé un contrôle de sécurité du projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) du Grand Nouméa sur la base d'un recensement des points pouvant poser des problèmes en terme de sécurité pour l'ensemble des usagers de l'espace public.**

Ce contrôle se base sur le recensement et l'analyse des points pouvant poser des problèmes en terme de sécurité pour l'ensemble des usagers de l'espace public, afin que la ligne de bus à haut niveau de service soit mise en exploitation commerciale avec un niveau de sécurité optimal.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa a souhaité que son projet de TCSP, qui était au stade de l'avant-projet (AVP), fasse l'objet d'un contrôle de sécurité par un organisme extérieur.

L'objectif était que les observations effectuées lors du contrôle de l'AVP soient prises en compte et traitées dans la phase suivante (phase projet - PRO - ).

## LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema est agréé par la DGITM pour exercer les missions d'évaluation de la sécurité des transports guidés dans le domaine de l'**insertion urbaine** (agrément du 11 avril 2014). Il réalise régulièrement des évaluations de la sécurité dans le cadre de projets de ligne de tramway pour le domaine insertion urbaine. Ce domaine couvre l'ensemble des aménagements et équipements destinés à assurer la sécurité des conflits entre **tramways** (y compris passagers) et autres **usagers de l'espace public** (piétons, cyclistes, véhicules routiers...).

### CONTACT

✉ [relation-clients-paca@cerema.fr](mailto:relation-clients-paca@cerema.fr)

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Transports collectifs, partagés et intermodalité

Le Cerema a donc proposé une méthodologie inspirée de la démarche en vigueur pour les tramways, à savoir une mission d'évaluation de type second regard indépendant de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre. Dans le cadre de cette prestation, la démarche a fait l'objet d'une simplification compte tenu de la nature du système de transport (bus avec absence de guidage), du caractère non obligatoire de cette évaluation et de l'absence de cadre régalié pour les projets de transport collectif non guidés.

La mission a donc consisté en une analyse des **aménagements de voirie et de l'espace public**, du fonctionnement des carrefours et de la signalisation en général (panneaux de police, marquage au sol et signaux lumineux de trafic).

Le contrôle a été effectué uniquement pour les phases AVP et PRO.

Le Cerema a établi pour l'ensemble des stations, carrefours et sections importantes une liste des points posant problème en terme de sécurité. Ces points sont recensés dans un journal des points ouverts. Ils sont codés suivant le fondement du dysfonctionnement c'est-à-dire réglementaire ou à dire d'expert et suivant le type de conflit (impliquant ou non le bus).

## **LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET**

**SECAL – TRANSAMO** *agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) du Grand Nouméa*  
Noumea  
99 900 habitants

**Cerema Méditerranée**  
Département Aménagement des Territoires  
Service Aménagement, Réseaux et Transports Urbains

## **LE CALENDRIER**

De 2014 à 2017